

MAIRIE
DE LESCURE
D'ALBIGEOIS
81380

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 JUIN 2026

Le 22 juin 2026, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Bernard DELBRUEL, Maire.

Présents : Bernard DELBRUEL, Yves MONTEILLET, Françoise CHINCHOLLE, Nassera ABADLIA, Olivier LEBRUN, Patrizia DRY, Francis ALARY, Martine DELEUZE, Christian DUMAY, Laurence GUIRAUD, Laurent JEANNIN, Inès LEBAILLY, Franck GARRIC, Liliane ESPIE, Robin COT, Patricia COMBETTES, David POUTRAIN, Carole SEGURA, Maxime FONTANILLE, Bénédicte LEYMARIE, Ghislain PELLIEUX, Claudette ROUQUETTE-BAULES, Alain CANAC, Jérôme SABRIE.

Absents excusés représentés : Sophie SANCHEZ (Alain CANAC).

Absents excusés non représentés :

Absents non excusés non représentés : Denis ROUQUETTE, Jean-Claude RAFFANEL.

Secrétaire de séance : Liliane ESPIÉ.

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 24

Votants 25

Date de convocation :

15/06/2026

Date d'affichage :

15/06/2026

Numéro : 47/2026

ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET COMMUNAL

Madame la responsable du service de gestion comptable d'Albi a adressé à la commune la liste des créances irrécouvrables portant sur les exercices 2020, 2021 et 2024 pour le budget général.

Les sommes qui n'ont pu être recouvrées concernent des titres de recettes pour lesquels malgré les relances effectuées le service de gestion comptable d'Albi n'a pu obtenir de paiement de la part des tiers.

Ce sont des prestations relatives à des factures de cantine (473,17 €).

La répartition de ces créances par année est la suivante :

Année	Montant
2020	25,90 Euro(s)
2021	173,85 Euro(s)
2024	273,42 Euro(s)
TOTAL	473,17 Euro(s)

Il faut enfin noter que pour les 12 pièces de recettes portées sur l'état les montants dus sont inférieurs à 100 €, ce qui amène le service de gestion comptable à ne pas engager de poursuites au-delà des relances réglementaires.

Compte tenu du caractère irrécouvrable de ces sommes, le service de gestion comptable d'Albi demande à la commune d'admettre en non-valeur les sommes indiquées, conformément aux états transmis pour le montant total de 473,17 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'état des admissions en non-valeurs arrêté par la responsable du service de gestion comptable d'Albi en date du 1^{er} juin 2026, n°7826561533 d'un montant de 473,17 € des créances irrécouvrables du budget général de la commune de Lescure d'Albigeois,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **ADOpte** l'admission en non-valeur des différents titres de recettes du budget général, figurant dans l'état présenté par le service de gestion comptable d'Albi en date du 1^{er} juin 2026, et se répartissant ainsi :

Liste 782651533	Année	Montant
	2020	25,90 Euro(s)
	2021	173,85 Euro(s)
	2024	273,42 Euro(s)
	TOTAL	473,17 Euro(s)

- DIT que les crédits sont prévus sur le budget principal de la commune

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,
Bernard DELBRUEL

La Secrétaire de séance,
Liliane ESPIÉ